



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL-SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Le 09 octobre 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 03 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 7 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – BERTHIER Béatrice - GUICHARD Nicolas - LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – VERNON Nicolas

Excusés : ANXIONNAZ Vincent – BOIREAU Yann – THOMAT Stéphane – VEROLLET Cédric

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

Mme MILLERET Liliane est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Transfert des résultats financiers du budget annexe de l'eau et de l'assainissement à la CCHT
- Vente d'un broyeur
- CDG73 contrats
 - Risques statutaires
 - Participation santé
- Intégration d'un nouveau cadre d'emploi au RIFSEEP (régime indemnitaire)
- Chèques cadeaux aux agents pour Noël
- Affaires foncières
- Logement à Picolard
- Révision des loyers des montagnes communales
- Chalets d'alpage dans le Beaufortain
- Zone partagée
- Demande particulière pour la location de la salle polyvalente
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

~~~~~

### *APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 04 septembre 2025 ; il est arrêté par tous les membres présents.

### *TRANSFERT DES RÉSULTATS FINANCIERS DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À LA CCHT*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-42*

Dans le contexte du transfert de compétences eau et assainissement à la CCHT au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil municipal approuve le transfert d'un excédent de fonctionnement de 29 154,80 € et un déficit d'investissement de 27 239.53€ vers le budget eau de la CCHT.

Pour : à l'unanimité

### VENTE D'UN BROYEUR

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-43*

Le Conseil municipal décide de vendre un broyeur à branches et végétaux dont l'usage est peu adapté aux besoins, au bénéfice d'un nouveau broyeur plus autonome.

Pour : à l'unanimité

### CDG73 CONTRATS

#### RISQUES STATUTAIRES

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-44*

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé un marché public. L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Le Conseil municipal opte pour l'adhésion à ce contrat groupe pour tous les agents et fixe les conditions de mise en œuvre.

Pour : à l'unanimité

#### PARTICIPATION SANTÉ

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-45*

Par délibération en date du 08 juillet 2025, le Conseil d'administration du CDG73 a retenu l'offre présentée par le groupement constitué de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et de Relyens SPS avec une possibilité d'adhésion au 1er janvier 2026.

Le CDG73 a négocié des conditions favorables pour les agents, avec une tarification très attractive, modulée en fonction de leur tranche d'âge et de leur composition familiale. Trois niveaux de couvertures leurs seront proposés.

Le Conseil municipal favorable à la mise en place de cette convention, sollicite l'avis du Comité Social Territorial du CDG73 et envisage une participation à hauteur de 25€ par mois et par agent. Cette décision sera entérinée à un prochain conseil municipal après réception de l'avis.

Pour : à l'unanimité

### INTÉGRATION D'UN NOUVEAU CADRE D'EMPLOI AU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE)

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-46*

Dans le cadre de la délibération n°2018-354 du 22 mai 2018 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Commune des Chapelles.

Vu l'arrêté n°2025-55 portant nomination par voie de promotion interne dérogatoire réservée aux secrétaires généraux de mairie au grade de rédacteur territorial.

Le Conseil municipal décide d'inclure le nouveau cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, instaure le RIFSEEP correspondant et fixe les critères d'attribution. Les autres filières restent inchangées.

Pour : à l'unanimité

## *CHÈQUES CADEAUX AUX AGENTS POUR NOËL*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil municipal envisage la mise en place de chèques cadeaux pour Noël pour un montant de 70€ par agent. Une demande d'avis au Comité Social Territorial du CDG73 est en cours. La délibération correspondante interviendra lors de leur retour.

Se prononce comme suit : à l'unanimité

## *AFFAIRES FONCIÈRES*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

- Acquisition de parcelles pour la création d'un parking à Villarivon : Mme MILLERET Liliane ne devant pas prendre au vote en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT, le quorum n'étant plus atteint, le sujet sera débattu lors d'un prochain conseil municipal sans condition de quorum.
- Il a été décidé de signer un devis d'établissement d'un plan de division en vue de l'acquisition des parcelles pour la régularisation du chemin et de la voie communale située à Couverclaz (bornage parcelle C 2321) pour un montant de 1 008€

## *LOGEMENT À PICOLARD*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

A la demande de la CAF, un diagnostic a été réalisé au logement communal situé 63 route du Biollay qui a conclu à la non-conformité de ce logement pour les raisons suivantes : absence d'isolation dans les combles, problèmes mineurs d'humidité et de ventilation.

Des travaux de mise en conformité doivent être réalisés par la collectivité avant le 31 mars 2027. En attendant, l'allocation logement ne sera plus versée et le locataire verra son loyer déduit de ce montant.

## *RÉVISION DES LOYERS DES MONTAGNES COMMUNALES*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibérations n°2025-47/2025-48*

Révision des loyers des montagnes communales

- Selon l'indice des fermages du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 (+5.23%) pour
  - CAPUÇON Fabien
  - DUNAND-SAUTHIER Yolande
  - Groupement pastoral de la vallée de Treicol
  - QUEY Sylvain
  - TOUCHEBOEUF Carole
  - CLAIR Agnès
  - GAEC de Vaugelaz
  - GAEC Frillomb
  - EARL Les Plamiers
  - GAEC de la Brèche

Pour le GAEC des CARRONS, Mme LIGEON Marie-Cécile ne devant pas prendre au vote en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT, le quorum n'étant plus atteint, le sujet sera débattu lors d'un prochain conseil municipal sans condition de quorum.

- Selon l'indice « ensemble du prix à la consommation hors tabac » (+0.77%), pour le bail de chasse sur le territoire communal de Beaufort.

Pour : à l'unanimité

## *CHALETS D'ALPAGE DANS LE BEAUFORTAIN*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-49*

La Commune possède 3 chalets d'alpage dans le Beaufortain qui nécessiteraient des dépenses importantes pour leur remise en état.

Le Conseil municipal va étudier toutes les modalités pour vendre ces 3 chalets d'alpage.

Contre (1) : LIGEON Marie-Cécile

## ZONE PARTAGÉE

Rapporteur : Nicolas GUICHARD

Dans le cadre de la mise à jour de l'arrêté général de circulation, une réflexion est engagée afin de créer des « zones partagées » pour faciliter la circulation des cyclistes et des piétons à l'intérieur des hameaux.

Il est également envisagé de créer une « zone partagée » sur la route communale entre le Chef-Lieu et Couverclaz. Ce point nécessitant des éléments complémentaires, il sera discuté à un prochain conseil.

## DEMANDE PARTICULIÈRE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a été sollicité pour une demande de location de la salle polyvalente à la journée. Il a été décidé que le tarif actuel reste inchangé et que les locations à la journée ne sont possibles qu'en semaine et au même tarif que le week-end.

## COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : Mme LIGEON Marie-Cécile

### Point sur les dossiers examinés en commission :

- Certificat d'urbanisme (b) indivision NIEROZ à Montgirod – réfection voire reconstruction d'une maison d'habitation
- Déclaration préalable PLANCHAIS Hannah au Chef-Lieu – conduit de cheminée
- Déclaration préalable JANIN Clément à Montgirod – prolongement d'un pan de toiture pour couvrir l'entrée du domicile
- Permis de construire AUBERTEL Patrice / BONY Emmanuelle à Montgirod – carport

### Information sur les DIA reçues :

- Le 05 septembre 2025, DIA de Maître Emilie MATHEL-THARIN pour les parcelles C 206.207.208.215.216 d'une superficie de 691m<sup>2</sup> à Picolar, 113 chemin des Catons – Non-application du droit de préemption urbain
- Le 15 septembre 2025, DIA de Maître Sébastien VALENTINO pour les parcelles B 343.344 d'une superficie de 392m<sup>2</sup> au Chef-Lieu 77 chemin de la Thuile – Non-application du droit de préemption.

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Information sur les dotations versées par le Département
  - Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : 27 590.39€
  - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 36 732.19€

Les Chapelles, le ...06/11/2025.....

Le Maire,  
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance  
Liliane MILLERET